ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE DE VIRY POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2009 – 2010

L'Inscription :

- Elle concerne les enfants nés en **2006.**
- Les enfants déjà scolarisés cette année scolaire (2008/2009) à l'école maternelle n'auront pas à se réinscrire.
- Elle aura lieu à la mairie :

Du 1er avril au 30 avril 2009

Lundi, Mercredi, jeudi : 13h30 – 17h00
Mardi : 13h30 – 18h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 – 16h00

Tel : 04.50.04.70.26
Couriel : cantine@viry74.fr

Documents à fournir :

- ❑ un justificatif de domicile (fact. EDF, TELECOM, quittance de loyer…)
- ❑ le livret de famille
- ❑ le carnet de santé (ou carnet de vaccination)
- ❑ le jugement de divorce (si les parents sont divorcés).
- ❑ Certificat de radiation si l'enfant a été scolarisé dans une autre école au cours de l'année scolaire 2008-2009
- ❑ l'attestation d'assurance (RC ou assurance scolaire)

Visite de l'école maternelle et entretien avec le Directeur

Uniquement sur Rendez-vous (planning disponible en mairie)

Dérogation :

Si l'enfant n'est pas domicilié dans la commune, demander préalablement une dérogation à Monsieur le Maire de VIRY et fournir une autorisation écrite du Maire de la Commune de résidence.